



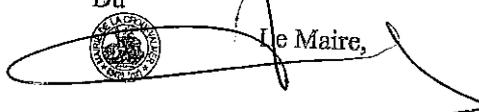
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

N°DEL 2024_09_122_8

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre,


Le Maire,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2024

Objet : ADMINISTRATION GENERALE

Adhésion de la communauté d'agglomération "Sud Sainte-Baume" (CASSB) à la Société Publique Locale d'aménagement (SPLM)

Présents :

Bernard JOBERT	Jacques BUTTARD
René CARANDANTE	Thierry DOMENACH
Catherine HURAUT	Laurence GIORGINI
Yves NONJARRET	Matthieu TAROT
Stéphanie MECHIN	Chloé DE BROUWER
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Michaël REBOTIER
Michèle CAPDEVIELLE	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	

Pouvoirs :

Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Thierry DOMENACH
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====
Monsieur René CARANDANTE expose à l'assemblée délibérante :

La commune de La Croix Valmer est actionnaire à hauteur de 1% du capital social de la SPLM et dispose d'un siège de représentant permanent au conseil d'administration.

La commune a été informée par le Président du conseil d'administration d'une demande d'adhésion qui lui a été présentée par Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) par le rachat des actions de la Commune de Signes.

Les projets urbains envisagés par la CASSB nécessitent le recours à un aménageur confirmé.

Cette dernière souhaite adhérer à la société dont la Commune est actionnaire, en rachetant 60 actions, représentant 10% du capital social, soit 90 000,00 euros, à la Commune de Signes.

La Commune de Signes a confirmé son accord sur le principe de cette cession, qui devra être validé par l'assemblée délibérante de chaque collectivité actionnaire.

La commune de Signes dispose actuellement d'un siège d'administrateur. Celle-ci cédant l'intégralité de ses actions, elle cède également ce poste d'administrateur à la CASSB.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** l'adhésion de la CASSB à la Société Publique Locale de Méditerranée par le rachat des 60 actions détenues par la Commune de Signes, ainsi que du poste d'administrateur,
- **D'approuver** la cession de 60 actions par la Commune de Signes à la CASSB dans le capital social de la Société Publique Locale Méditerranée représentant 90 000,00 euros, soit 10% du capital social,
- **D'autoriser** Monsieur René CARANDANTE, représentant de La Croix Valmer au conseil d'administration et aux assemblées générales de la SPLM à valider l'adhésion de cette nouvelle collectivité ainsi que toute modification nécessaire des statuts de la société, relative à cette adhésion,
- **D'autoriser** Monsieur René CARANDANTE à prendre, le cas échéant, toutes dispositions, ~~à signer tout acte (statuts, ordre de mouvement...)~~ ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

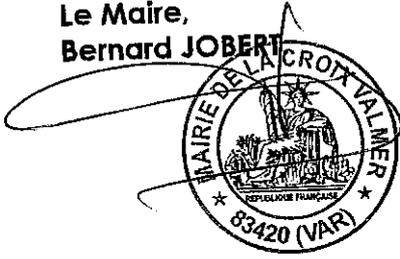
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

L. Tribet

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

~~02 DEC. 2024~~

Le Maire

